

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Séance n°4 du 21 octobre 2020

Délibération n° 2020.2110.08

Objet : fin du programme TEPOS
2018-2020 – Après TEPOS (2021).

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40
Nombre d'excusés avec pouvoir :
Nombre d'excusés :
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 16 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – Mme BERNARD Anne-Marie – M. VIDAL Laurent – Mme SOURY Christine – M. RAINETEAU Jean – LAMAZIERES Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – Mme CECCHIN Catherine – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – Mme GAGNAIRE Marie-Claire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul - LALLEMENT Sylvie – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

FIN DU PROGRAMME TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) 2018-2020 – APRÈS TEPOS (2021) :

Vu la délibération en date du 31 mai 2017 par laquelle le PETR du Pays Ruffécois s'engage dans une démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) en partenariat avec les communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente,

Vu la délibération du 24 janvier 2018 par laquelle le PETR accepte le lancement des actions présentées dans le programme TEPOS,

Vu le courrier de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 25 août 2020 proposant au PETR du Pays Ruffécois la prolongation exceptionnelle du programme TEPOS pour l'année 2021,

Considérant les conditions d'accompagnement financier proposées par la Région Nouvelle Aquitaine au PETR à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, subvention plafonnée à 24 000 €,

Considérant les actions mises en place sur le territoire du PETR,

Considérant le budget prévisionnel du programme TEPOS pour l'année 2020,

Après avoir pris connaissance de toutes ces informations, le comité syndical par : 39 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **DÉCIDE** de prolonger d'un an le programme TEPOS dans les conditions proposées par la Région Nouvelle Aquitaine en 2021 ;
- **DÉCIDE** de recentrer les actions sur les axes de travail prioritaires présentés ci-après :

Action 2021	Détail action
<u>Eolien</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et utilisation du Guide des bonnes pratiques des projets éoliens – déclinaison sur le PLUi de Cœur de Charente - Support aux communes et CdC - Démarche d'identification des taxes éoliens pour financer les actions d'économie d'énergie/PCAET (étude, accompagnement des CdC)
<u>Photovoltaïque</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation guide des bonnes pratiques parcs PV - Journée PV pour les agriculteurs et entreprises - Recensement de projets communaux au sol et en toiture - Accompagnement de projets publics
<u>EnR Thermique</u> (bois, solaire thermique, géothermie, récupération de chaleur)	<p>Bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement de projet et montage d'un COT EnR thermique - Accompagnement de projets communaux et CdC - Initialisation d'un projet de réseau de chaleur à Ruffec <p>Géothermie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études géothermie avec l'hôpital et l'EHPAD Aigre <p>Solaire thermique : pas d'action spécifique en 2021</p> <p>Récupération de chaleur : pas d'action spécifique en 2021</p>
<u>Gaz</u>	<p>Méthanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du projet de la coop de Mansle
<u>Implication citoyenne</u>	<ul style="list-style-type: none"> - PCAET volontaire Val de Charente et PCAET Cœur de Charente, intégration de la démarche TEPOS - Conférences / débats : EnR, guide PV - Démarche de concertation de projets éoliens (au moins 2 projets) - Société citoyenne de production d'EnR (mutualiser à l'échelle de la Charente) : communication sur FabriKwatt (élus, habitants) et identification des projets potentiels de communes

- **APPROUVE** le budget prévisionnel 2021 ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
Chargé de mission TEPOS contractuel : 1 ETP	42 200 €	Subvention Région à 50% des chargés de mission contractuels plafonnée à 24 000€	24 000 €
Chargés de missions thématiques contractuels : 0,3 ETP	12 700 €	Report subvention TEPOS ADEME 2020 (estimé)	4 800 €
Direction : 0,2 ETP	12 000 €	Autofinancement PETR	55 700 €
Administratif : 0,1 ETP	3 600 €		
Frais de déplacement	2 000 €		
Communication, animation et formation	6 000 €		
Etudes	0 €		
Adhésions (CIRENA, CLER, Soltena, CRER)	6 000 €		
TOTAL	84 500 €	TOTAL	84 500 €

- **SOLLICITE** le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, subvention plafonnée à 24 000 € ;
- **AUTORISE** le Président du PETR à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette prolongation.

Pour copie conforme,

Le Président

